

# Association Canadienne des armes à feu

## Questions d'assurance fréquemment posées



### **Q Quelles sont les activités ACAF sanctionnées?**

R Toutes les activités légales de chasse, toutes les activités légales de tir, toutes les activités de pêche légales, toutes les activités légales de chasse à l'arc, toutes les activités légales de tir à l'arc, toutes les activités de reconstitution légale, toutes les activités sociales et / ou de collecte de fonds sanctionnées par l'Association nationale des armes à feu du Canada.

\* Les activités sociales et / ou de collecte de fonds seront couvertes, mais seulement si elles sont approuvées par l'Association nationale des armes à feu du Canada.

### **Q Qu'est-ce que l'assurance responsabilité civile commerciale?**

R Le principal objectif d'une police de responsabilité civile commerciale est de se prémunir contre les poursuites de personnes alléguant qu'un assuré désigné (club et / ou membres de la NFA) a causé par négligence des «dommages corporels» et / ou des «dommages matériels» à des tiers.

### **Q Que couvre l'assurance des administrateurs et dirigeants?**

A L'assurance Erreurs et omissions des administrateurs et dirigeants offre une couverture contre les erreurs et omissions (actes fautifs des administrateurs et dirigeants) pour les sommes que l'assuré est légalement obligé de payer à titre de dommages-intérêts compensatoires en raison d'un «acte illicite» auquel cette assurance s'applique. «Acte fautif» signifie: a. Toute erreur, inexactitude ou déclaration trompeuse réelle ou alléguée d'un assuré; b. Tout acte, omission, négligence ou manquement au devoir réel ou allégué d'un assuré; Un acte illicite ne comprend aucune activité ou un assuré qui est membre d'une profession licenciée ou certifiée lorsque cette activité est liée à l'exercice d'une telle profession, que ce soit sur une base volontaire ou non.

### **Q Comment un club assure-t-il les non-membres?**

A Les non-membres doivent être enregistrés comme invités. Un registre enregistrant leur nom, leur adresse, leurs coordonnées et leur date de séjour doit être tenu et disponible sur demande.

### **Q L'adhésion de mon conjoint peut-elle me couvrir par extension de couverture d'assurance?**

A Non, chaque personne doit être un membre inscrit et payé de la NFA pour être couvert par l'assurance.

### **Q La police d'assurance ACAF comprend-elle une couverture pour l'instruction des armes à feu?**

A La police d'assurance ACAF comprend une couverture pour l'instruction des armes à feu, tant que l'approbation préalable a été obtenue de la compagnie d'assurance pour chaque instructeur et que le cours a été approuvé par la ACAF. Une prime supplémentaire peut s'appliquer.

### **Q Les activités de reconstitution sont-elles couvertes par la police?**

A Oui, à condition que vous ayez rejoint la ACAF en tant que membre.

**Q La police s'étend-elle aux reconstitutions impliquant de la poudre noire?**

R Oui. Tant que toutes les activités de poudre noire sont considérées comme un «tir légal» et que les approbations / permis appropriés ont été obtenus.

**Q La police offre-t-elle une couverture aux membres qui vont chasser ou pêcher?**

R La couverture s'étend aux membres lorsqu'ils participent à la chasse ou à la pêche, mais la couverture n'est qu'une assurance complémentaire à toute autre police de responsabilité valide..

**Q L'assurance responsabilité civile couvre-t-elle un membre lorsqu'il conduit son véhicule tout terrain?**

R La couverture de la police de responsabilité AFCA ne s'étend pas aux véhicules tout-terrain.

**Q Les chevaux sont parfois inclus dans notre groupe de reconstitution. La police d'assurance s'étend-elle à leur activité?**

R Les activités impliquant des chevaux ne sont pas couvertes. Cependant, si les activités du club ne sont pas directement liées à l'utilisation d'un cheval (c'est-à-dire: un tiers utilisant un cheval lors d'un événement auquel le club est en train de se reconstituer), cette exclusion n'exclut pas la couverture des activités AFCA généralement approuvées simplement parce qu'un cheval est à l'événement

**Q D'autres clubs d'armes à feu / tiers utilisent nos installations. Comment notre couverture AFCA s'applique-t-elle?**

R Les autres clubs de tir / tiers doivent avoir leur propre assurance pour leurs activités. Si vous autorisez d'autres clubs / tiers à utiliser vos installations, vous devez leur demander de fournir une preuve d'assurance, votre club étant ajouté à leur assurance en tant qu'assuré supplémentaire..

**Q Je vois que l'assurance ne couvre pas les activités commerciales. Comment cela est-il défini?**

R Une activité commerciale serait des activités récurrentes en cours impliquées dans l'exploitation d'une entreprise dans le but de produire de la valeur pour le propriétaire.

**Q Le membre est-il couvert par la responsabilité pour arme à feu / chasse ou pêche sanctionnée partout dans le monde?**

R Oui. Tant qu'ils sont citoyens canadiens et que leur résidence principale est au Canada.

**Q Que couvrent les «frais médicaux» sur la police?**

R Il s'agit d'une couverture volontaire sans obligation d'être légalement responsable. Par exemple, si un invité tombe et qu'une ambulance est appelée, la couverture des frais médicaux pourrait être utilisée pour payer la facture d'ambulance.

**Q Dois-je être un résident du Canada pour être couvert par la police d'assurance AFCA?**

R Oui. Vous devez être un résident du Canada pour être couvert en tant que membre de la AFCA.

La seule exception est si vous êtes inscrit en tant qu'invité.



**Q Nous utilisons des motomarines lors des activités de reconstitution. La police d'assurance couvre-t-elle une réclamation causée par un bateau?**

R Les polices de responsabilité civile commerciale ne visent pas à fournir une couverture primaire pour l'utilisation des motomarines. La meilleure façon d'assurer cette exposition est avec une police de motomarine. Chaque fois qu'une embarcation est impliquée, le club doit demander la confirmation de la couverture primaire au propriétaire de l'embarcation, celle-ci doit désigner le club comme assuré additionnel.

**Q Comment un club s'assure-t-il qu'il a obtenu l'approbation pour des événements (expositions d'armes à feu, etc.)?**

R Une demande d'événements spéciaux doit être remplie et envoyée à la compagnie d'assurance pour approbation. Certaines activités entraîneront des primes supplémentaires.

**Q La police de responsabilité civile prévoit-elle une limite d'âge pour les assurés?**

R Non. La police ne couvrira que les activités juridiques. Vous devez vous assurer que vous suivez les exigences gouvernementales pour les différents groupes d'âge en ce qui concerne l'utilisation des armes à feu.

HUB s'engage à fournir aux membres de la AFCA les produits et services dont ils ont besoin pour répondre correctement à leurs besoins en matière de risques et d'assurance.

**Contactez-nous pour démarrer une conversation.**

[sportsandentertainmentprogram@hubinternational.com](mailto:sportsandentertainmentprogram@hubinternational.com)